



Conseil économique et social

Distr. générale
15 février 2019
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatorzième session

6-10 mai 2019

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coopération, de la coordination
et de la participation au titre des questions relatives
aux forêts**

Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément au programme de travail quadriennal, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait examiner, à sa quatorzième session, le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts. La présente note fournit des informations générales et met en avant les résultats des activités intersessions menées depuis la treizième session du Forum. Elle est conçue pour servir de base de discussion au titre du point 7 de l'ordre du jour de la quatorzième session.

* [E/CN.18/2019/1](#).



I. Introduction

1. À sa quatorzième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts, conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020.
2. La présente note a été établie pour servir de base de discussion sur le thème susmentionné au titre des points suivants de l'ordre du jour : 7 a) Activités menées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020 ; 7 b) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : mise en œuvre de l'Accord de Paris ; 7 c) Convention sur la diversité biologique : Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ; 7 d) Partenaires régionaux et sous-régionaux ; 7 e) Grands groupes et autres parties prenantes et 7 f) Activités de communication et de sensibilisation. La note donne un aperçu des résultats des activités intersessions menées sur ce thème depuis la treizième session du Forum et contient également des suggestions et des propositions que le Forum pourra examiner à sa quatorzième session.
3. Le point 7 g) (Participation intersectorielle) est examiné en tant que question transversale au titre de divers points de l'ordre du jour de la quatorzième session et des documents y afférents. De même, en ce qui concerne le point 7 h) (Informations sur les activités intersessions), ces dernières figurent dans les documents se rapportant aux points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

II. Contexte

4. À sa treizième session, le Forum s'est félicité du programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour la période 2017-2020 et a invité les organes directeurs des organisations membres du Partenariat à appuyer l'exécution dudit programme de travail, conformément à leurs mandats. Le Forum a invité le Partenariat à lui rendre compte, à ses quatorzième et quinzième sessions, des progrès accomplis à cet égard. Ces informations figurent dans une note du Secrétariat relative à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) au titre du point 3 de l'ordre du jour (E/CN.18/2019/2). Pour faciliter les débats du Forum sur le point 7 a) de l'ordre du jour, la présente note contient des informations sur les autres activités menées dans le cadre du Partenariat à l'appui de l'exécution du plan stratégique sur les forêts et du programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020.
5. Conformément au programme de travail quadriennal, le Forum examinera, à sa quatorzième session, la mise en œuvre de l'Accord de Paris au titre du point 7 b) de l'ordre du jour. La présente note contient des informations communiquées par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques concernant les progrès réalisés dans l'exécution de l'Accord de Paris, les liens entre les forêts et les changements climatiques, et le renforcement de la cohérence et de la synergie entre l'Accord de Paris et le plan stratégique sur les forêts, ainsi que les moyens de promouvoir la collaboration entre le Forum et la Conférence des Parties à la Convention, notamment par l'intermédiaire de leurs secrétariats.
6. Afin de mettre en évidence les liens qui existent entre les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris, le Département des affaires économiques et sociales a inauguré, en décembre 2018, son premier pavillon des objectifs de développement durable à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le secrétariat du Forum a organisé dans le pavillon deux manifestations auxquelles ont participé des hauts responsables des États Membres et du Secrétariat de l'ONU, ainsi que des représentants de plusieurs organisations membres du Partenariat agissant à titre d'experts. Dans le cadre de ces deux manifestations, les participants ont passé en revue les initiatives prises à l'échelle des forêts pour lutter contre les changements climatiques et ont en outre examiné la cohérence dans les actions menées pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et le plan stratégique sur les forêts.

7. Conformément au programme de travail quadriennal, le Forum examinera, à sa quatorzième session, la mise en œuvre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique pris dans le prolongement de la Convention sur la diversité biologique, au titre du point 7 c) de l'ordre du jour. La présente note contient des informations communiquées par le secrétariat de la Convention concernant les progrès réalisés dans l'exécution des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, les liens entre les forêts et la préservation de la diversité biologique, et le renforcement de la cohérence et de la synergie entre la Convention et le plan stratégique sur les forêts, ainsi que les moyens de promouvoir la collaboration entre le Forum et la Convention, notamment par l'intermédiaire de leurs secrétariats.

8. Dans sa résolution 13/1, le Forum s'est félicité des initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional pour mettre en œuvre le plan stratégique sur les forêts et a invité les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à tirer pleinement parti des forums régionaux sur le développement durable qui sont organisés en préparation des sessions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il a également invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à lui présenter, à sa quatorzième session, un compte rendu de l'examen par le Comité des forêts, à sa vingt-quatrième session, des moyens à la disposition des commissions régionales des forêts pour renforcer, selon qu'il conviendra, la participation aux niveaux régional et sous-régional. Pour faciliter les débats du Forum sur le point 7 d) de son ordre du jour, la présente note contient des informations sur les activités menées par les partenaires régionaux et sous-régionaux, depuis la treizième session du Forum, à l'appui de l'exécution du plan stratégique sur les forêts et du programme de travail quadriennal.

9. Dans sa résolution 13/1, le Forum a accueilli avec satisfaction le programme de travail commun élaboré par les grands groupes en vue d'accélérer la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et le programme de travail complémentaire élaboré par le grand groupe des enfants et des jeunes, a invité les grands groupes à l'informer, à sa quatorzième session, des progrès accomplis dans l'exécution de leurs programmes de travail respectifs et, à cet égard, a invité les États Membres qui étaient en mesure de le faire à apporter un appui aux grands groupes. La présente note fournit un point de départ pour les débats du Forum sur la question examinée au titre du point 7 e) de l'ordre du jour et contient des informations sur les activités connexes menées par les grands groupes et d'autres parties prenantes depuis la treizième session du Forum.

10. À sa treizième session, le Forum a également invité le Partenariat et ses organisations membres, les partenaires du système des Nations Unies, ainsi que les partenaires régionaux et sous-régionaux et les grands groupes partenaires à lancer des initiatives afin d'accélérer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable qui seront examinés en 2019 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et de l'informer des progrès accomplis à cet égard à sa quatorzième session.

11. En outre, à sa treizième session, le Forum a adopté la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique sur les forêts et a demandé à son secrétariat de lui faire rapport, à sa quatorzième session et à ses sessions ultérieures, sur l'exécution de la stratégie et de produire une publication succincte qui fasse le point sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et leurs cibles, à des fins de sensibilisation. De plus amples informations sur l'exécution de la stratégie figurent dans une note du secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) au titre du point 3 de l'ordre du jour (E/CN.18/2019/2). Les activités liées à la Journée internationale des forêts et autres activités de communication entreprises depuis la treizième session du Forum sont détaillées dans la présente note afin de servir de point de départ aux débats du Forum au titre du point 7 f) de l'ordre du jour.

III. Activités menées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et du programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020

A. Réunions du Partenariat de collaboration sur les forêts

12. En 2018, le Partenariat s'est réuni quatre fois en marge de grandes manifestations et a examiné les activités susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts : une première fois pendant la Conférence du Partenariat, qui s'est tenue en février 2018 ; une deuxième fois à la treizième session du Forum ; une troisième fois à la vingt-quatrième session du Comité des forêts, qui s'est tenue en juillet 2018 et une quatrième fois dans le cadre d'un séminaire-retraite organisé en décembre 2018¹. Le Partenariat s'est également réuni plusieurs fois en ligne pour préparer sa Conférence de février 2018 et a organisé deux réunions avec des pays donateurs potentiels, lors de la Conférence et à la treizième session du Forum.

B. Initiatives conjointes

13. Depuis la fin de la treizième session du Forum, le Partenariat a poursuivi ses efforts afin de promouvoir les initiatives conjointes décrites ci-après.

Réseaux de spécialistes de la communication

14. Le Groupe des spécialistes de la communication du Partenariat a contribué à l'élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique sur les forêts et continue d'appuyer sa mise en œuvre. Les réseaux régionaux des communicateurs forestiers de la FAO sont également prêts à contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique.

15. C'est le Groupe des spécialistes de la communication qui sélectionne et propose le thème annuel de la Journée internationale des forêts, et coordonne ensuite les activités connexes menées par les membres du Partenariat. Il participe également à l'organisation des activités liées à la remise du prix Wangari Maathai.

¹ Les comptes rendus des réunions du Partenariat sont disponibles à l'adresse www.cpfweb.org/fr/.

16. Les organisations membres du Partenariat ont créé, sur leurs propres sites Web, des liens vers les sites de la Journée internationale des forêts. À l'occasion de l'édition 2018 de la Journée internationale des forêts, la FAO et le secrétariat du Forum ont transmis aux pays les traditionnels supports de communication et ont mis à leur disposition plusieurs outils de sensibilisation. Des manifestations ont eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies et au siège de la FAO.

17. La FAO a élaboré une vidéo de 60 secondes qui a été diffusée pendant un mois sur les principales chaînes de télévision mondiales. Des mesures similaires ont été prises en vue de l'édition 2019 de la Journée internationale des forêts. Par ailleurs, le Groupe des spécialistes de la communication travaillera sur une proposition conjointe pour sélectionner le thème de l'édition 2020 de la Journée internationale des forêts, que le Forum examinera à sa quatorzième session.

18. Pour l'édition 2019 de la Journée internationale des forêts, c'est le thème « Les forêts et l'éducation » qui a été retenu afin de sensibiliser le grand public aux liens qui existent entre les forêts et l'éducation et de renforcer la collaboration entre les spécialistes et les décideurs politiques dans ces domaines. Ce thème revêt un intérêt particulier pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des objectifs de développement durable 4 et 15.

Réseau mondial de facilitation du financement forestier

19. Créé en application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier travaille en étroite coopération avec les États Membres et les membres du Partenariat afin de mettre en œuvre ses priorités, comme indiqué dans le plan stratégique sur les forêts. La note du secrétariat intitulée « Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles » (E/CN.18/2019/4) contient des informations complémentaires à ce sujet.

Groupes internationaux d'experts sur les forêts

20. L'initiative relative aux groupes internationaux d'experts sur les forêts est coordonnée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO)². L'initiative réunit régulièrement des groupes d'experts scientifiques pour examiner les nouveaux problèmes liés aux forêts et les sujets particulièrement préoccupants. À partir des données scientifiques disponibles sur des thématiques précises, les groupes d'experts préparent des synthèses interdisciplinaires, exhaustives et transparentes et établissent des rapports pour que les décisions sur les questions relatives aux forêts soient prises en toute connaissance de cause au niveau mondial.

21. Depuis son lancement en avril 2007, l'initiative a réalisé six évaluations thématiques qui portaient sur les thèmes suivants : a) adaptation des forêts et des populations aux changements climatiques ; b) régime forestier international ; c) biodiversité, aménagement forestier, réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus) ; d) forêts et sécurité alimentaire ; e) abattage illégal et commerce du bois d'œuvre connexe et f) forêts et eau. L'initiative relative aux groupes internationaux d'experts sur les forêts a mené à bien l'ensemble des activités

² www.iufro.org/science/gfep/.

et des tâches prévues pour 2017 et 2018, comme indiqué dans le programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts.

22. Conformément au plan stratégique sur les forêts, les activités de l'initiative contribuent directement à la réalisation effective des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts. Les recommandations des groupes internationaux d'experts sur les forêts contribuent directement à la mise en œuvre de l'objectif d'ensemble 4 relatif aux forêts, notamment de la cible 4.5, et de l'objectif d'ensemble 6 relatif aux forêts, notamment de la cible 6.2. Les évaluations du groupe international d'experts sur les forêts concourent notamment à la réalisation de la cible 4.5 (améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires).

23. D'autre part, les rapports d'évaluation scientifique établis par les groupes d'experts permettent de mieux comprendre les synergies et les arbitrages entre les différents objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les cibles s'y rapportant, ainsi que la manière dont le plan stratégique et les divers programmes et politiques liés aux forêts peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. À titre d'exemple, le rapport d'évaluation mondial sur les forêts, les arbres et les paysages, publié en 2015, a permis de disposer d'éléments scientifiques pour alimenter le débat mondial sur les forêts (objectif de développement durable n° 15) et la sécurité alimentaire (objectif de développement durable n° 2).³ L'IUFRO a été invitée à communiquer les résultats de ce rapport aux États Membres lors d'une table ronde organisée à la douzième session du Forum et consacrée au thème « Contributions des forêts à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 ». La dernière évaluation du groupe d'experts, qui portait sur les forêts et l'eau, examinait les relations entre le climat, les forêts, l'eau et les populations, et faisait le lien entre l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et l'objectif de développement durable n° 15 concernant les forêts, contribuant ainsi à la mise en œuvre du Programme 2030 et à son cycle d'examen auquel le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a procédé en 2018.⁴ Au total, 50 experts scientifiques de plus de 20 pays ont contribué à l'évaluation. Cette dernière s'est avérée particulièrement utile à la treizième session du Forum où des membres du groupe international d'experts sur les forêts et l'eau ont été invités à une table ronde sur le thème de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable et à la transformation vers des sociétés durables et résilientes. Par ailleurs, le secrétariat du Forum a demandé à un auteur principal et coordonnateur du groupe d'experts de préparer une étude analytique sur les forêts et l'eau en s'appuyant essentiellement sur l'évaluation du groupe d'experts. Cette étude a par la suite été présentée à la treizième session du Forum.

24. Le rapport d'évaluation du groupe d'experts sur les forêts et l'eau et le document d'orientation qui l'accompagne ont été officiellement lancés le 10 juillet 2018 lors d'une manifestation parallèle organisée dans le cadre de l'édition 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.⁵ La manifestation était organisée conjointement par la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale des instituts de recherches forestières, en partenariat avec les Gouvernements du Brésil et de la Finlande. Plusieurs orateurs ont pris la parole, notamment des représentants de haut niveau de

³ Bhaskar Vira, Christopher Wildburger et Stephanie Mansourian (sous dir.), *Forests, Trees and Landscapes for Food Security: A Global Assessment Report*, IUFRO World Series vol. 33 (Vienne, IUFRO, 2015).

⁴ Irena F. Creed et Meine von Noordwijk, *Forests and Water on a Changing Planet: Vulnerability, Adaptation and Governance Opportunities – A Global Assessment Report*, IUFRO World Series vol. 38 (Vienne, IUFRO, 2016).

⁵ Ce rapport est disponible à l'adresse www.iufro.org/science/gfep/forests-and-water-panel/report.

la Mission permanente de l'Autriche, du secrétariat du Forum, du Département des affaires économiques et sociales, du Ministère de l'agriculture et des forêts de la Finlande, du Groupe de l'eau douce du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'ONU-Eau.

25. Le rapport et ses conclusions ont gagné en notoriété après avoir été présentés lors d'une réunion du groupe d'experts organisée au Siège de l'ONU, à New York, les 14 et 15 mai 2018, sur le thème « L'objectif de développement durable n° 15 : progrès et perspectives » ; d'une manifestation, également organisée au Siège, le 8 juillet 2018, en amont de la réunion du Forum politique de haut niveau, sur le thème « Transformer nos sociétés à partir des forêts pour les rendre plus durables et résilientes : enseignements et réussites », et d'une réunion de haut niveau qui s'est tenue dans le cadre conjoint de la vingt-quatrième session du Comité des forêts et de la sixième édition de la Semaine mondiale des forêts, en juillet 2018.

Service mondial d'information sur les forêts

26. Dirigée et coordonnée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières, l'initiative du Service mondial d'information sur les forêts a été lancée en 2002 afin d'améliorer l'accès de toutes les parties prenantes, notamment des décideurs, des exploitants forestiers, des organisations non gouvernementales, des associations locales et de l'ensemble de la population à toutes les informations concernant les forêts et d'en assurer l'accessibilité, par l'intermédiaire d'une passerelle unique⁶.

27. Cette passerelle sert de mécanisme d'appui pour l'exécution du plan stratégique sur les forêts, car elle contribue notamment à réunir les meilleures connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles sur les forêts et à renforcer la coopération et les synergies en matière de communication et d'information dans ce domaine pour donner une portée plus large à la diffusion des messages émanant des organismes des Nations Unies, du Partenariat et des organisations qui en sont membres, ainsi que d'autres partenaires. L'initiative contribue efficacement à la réalisation de tous les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et est particulièrement adaptée à l'objectif 4 et à la cible 4.5. La passerelle peut aussi appuyer la mise en œuvre des paragraphes 59, 69, 70 et 71 du plan stratégique sur les forêts.

28. Le Service mondial d'information sur les forêts a terminé les activités et les tâches prévues pour 2017 et 2018, comme indiqué dans le programme de travail du Partenariat, et l'équipe technique s'est chargée des activités récurrentes, des mises à jour et de l'amélioration du système. L'élaboration et la mise à niveau du contenu pédagogique, en collaboration avec l'équipe spéciale mixte sur l'enseignement forestier de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et de l'Association internationale des étudiants en sylviculture, ont constitué l'un des temps forts à cet égard et ont permis de créer un répertoire mondial des programmes universitaires liés à la foresterie. Les améliorations apportées aux fonctions de recherche et de filtrage et à l'interface utilisateur du Service ont permis d'obtenir un système plus moderne et plus efficace dès l'automne 2018.

29. L'une des activités prévues pour 2017 et 2018 consistait notamment à définir les futures priorités et à mettre en œuvre une stratégie révisée. Dans le cadre de la réunion du Partenariat qui s'est tenue à Rome en novembre 2017, l'IUFRO a organisé une réunion stratégique portant sur le Service mondial d'information sur les forêts et fixé les principaux objectifs suivants : bénéficier de conseils pour poursuivre le développement stratégique du Service ; s'informer sur les moyens d'améliorer l'utilité du Service et de mobiliser tous les publics concernés ; recueillir des idées en

⁶ www.gfis.net/.

vue de faire possiblement évoluer la technologie et le contenu du Service, et renforcer la collaboration avec d'autres membres du Partenariat en ce qui concerne l'initiative commune. Les résultats de cette réunion seront intégrés dans le plan stratégique du Service pour les années à venir.

Simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale

30. On trouvera des informations à ce sujet dans la note du secrétariat intitulée Suivi, évaluation et rapports : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2019/3).

Prix Wangari Maathai

31. En 2012, le Partenariat a lancé le prix Wangari Maathai afin de récompenser les contributions remarquables à la préservation, la restauration et la gestion durable des forêts et de mieux faire connaître le rôle essentiel que jouent les forêts pour les populations locales, l'emploi en milieu rural, les femmes et l'environnement. Ce prix rend également hommage à l'œuvre de l'écologiste kényane et première femme africaine lauréate du prix Nobel de la paix, Wangari Maathai, ainsi qu'à sa contribution à la sauvegarde des forêts. Il est destiné à contribuer à tous les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, en particulier à l'objectif 6 et à la cible 6.5.

32. Le Partenariat examine plusieurs possibilités pour la remise du prochain prix en 2019. Au moment de la rédaction de la présente note, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'IUFRO ont respectivement proposé d'organiser la cérémonie en octobre et en décembre. Le choix du site se fera en collaboration avec les hôtes potentiels. Une fois l'hôte choisi, on procédera à l'appel à candidatures et aux autres préparatifs. On prévoit également de décerner un autre prix à l'occasion du quinzième Congrès forestier mondial, en 2021.

Initiative d'apprentissage des politiques

33. Les principaux objectifs de cette initiative sont de renforcer la connaissance instrumentale et l'expérience pratique en matière d'apprentissage des politiques axées sur les moyens afin d'induire un changement radical et durable à l'appui du plan stratégique sur les forêts, notamment des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, et d'identifier des dispositifs de gouvernance et des moyens d'action plus efficaces pour mettre en œuvre des solutions spécifiques dans le domaine de la gestion forestière durable, à tous les niveaux, dans la totalité des organisations et des secteurs, et en mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

34. L'initiative vise à contribuer à la recherche de solutions face aux problèmes complexes de la gouvernance forestière mondiale. Les objectifs de l'initiative sont conformes au paragraphe 13 du plan stratégique sur les forêts et l'initiative contribue directement à la réalisation des objectifs d'ensemble 2, 5 et 6 relatifs aux forêts et notamment à celle des cibles 5.2 et 5.3.

35. En dépit des efforts constamment déployés pour mobiliser des ressources, certaines des activités prévues pour 2017 et 2018 dans le cadre de l'initiative ont dû être reportées à la période suivante. Parmi les activités prévues figuraient notamment la mise en œuvre du « Répertoire stratégique péruvien » (ateliers et analyse prospectives) ; l'application du protocole sur la formation aux politiques dans le contexte de la politique forestière péruvienne pour remédier à la fragmentation dans la gouvernance forestière mondiale (identification des parties prenantes, ateliers,

analyses prospectives) ; la formation de nouveaux chercheurs pour appliquer le protocole (élaboration d'un manuel, identification des chercheurs, atelier de formation) et l'application du protocole dans d'autres pays cibles en Asie et en Amérique latine. Des donateurs examinent actuellement une proposition de financement des activités menées dans le cadre de l'initiative.

Restauration des paysages forestiers

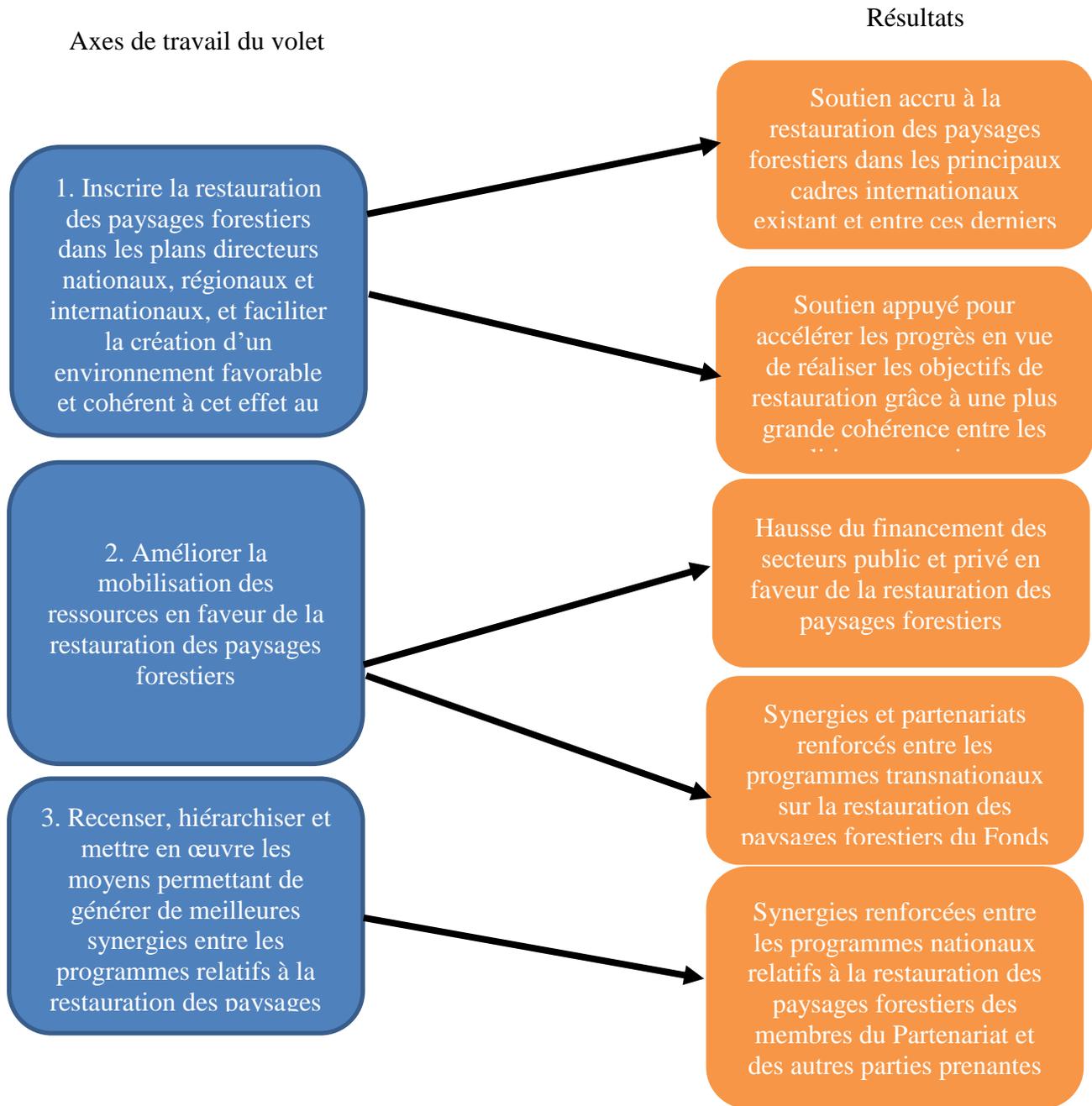
36. Les organisations membres du Partenariat ont approuvé une initiative conjointe sur la restauration des paysages forestiers en avril 2017. Grâce à une étroite collaboration entre ces dernières, l'initiative s'est concrétisée et a débouché sur un projet intitulé « Fostering partnerships to build coherence and support for forest landscape restoration » (encourager la création de partenariats pour appuyer la restauration des paysages forestiers et en renforcer la cohérence), qui a été approuvé en juin 2018 par le Fonds pour l'environnement mondial.

37. L'initiative jouera un rôle majeur à l'appui de la mise en œuvre effective du plan stratégique sur les forêts et des objectifs et cibles d'ensemble, notamment de l'objectif 6 (renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies au titre des questions forestières à tous les niveaux, y compris au sein du système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat).

38. L'objectif fondamental de ce projet est de renforcer les synergies dans le cadre du processus mondial de restauration des paysages forestiers et d'aider les pays et les parties prenantes à accélérer et renforcer la mise en œuvre de la restauration du paysage forestier aux niveaux national et infranational. À cette fin, l'initiative comprendra un certain nombre d'activités fondamentales menées par différentes organisations membres du Partenariat, qui s'articuleront autour des trois axes de travail et des résultats y afférents (voir la figure).

Figure

Axes de travail du volet sur la restauration des paysages forestiers et résultats visés



39. Un atelier de lancement virtuel s'est tenu le 17 septembre 2018 avec la participation des partenaires d'exécution. Un compte rendu de l'atelier comprenant des mesures complémentaires a été distribué à toutes les organisations du Partenariat et sera disponible sur le site Web du Partenariat en janvier 2019.

40. Parmi les activités menées dans le cadre de l'initiative figurent un atelier de partage des connaissances internationales sur le thème « Best practices for implementing forest landscape restoration in South Asia » (les meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la restauration des paysages forestiers en Asie du Sud), dirigé par l'IUFRO et organisé à Chilaw, au Sri Lanka, en août 2018 ; une réunion

d'experts de l'Organisation internationale des bois tropicaux chargée d'élaborer des directives actualisées pour la restauration des paysages forestiers, qui s'est tenue en novembre 2018 ;⁷ l'appui du secrétariat du Forum afin de permettre aux États de concevoir des projets bancables en faveur de la restauration des paysages forestiers ; et une campagne de sensibilisation de l'Union internationale pour la conservation de la nature sur les possibilités qu'offre la restauration des paysages forestiers dans la réalisation des objectifs internationaux relatifs aux forêts (qui sera lancée en 2019).

41. La plupart des activités seront mises en œuvre en 2019. Une partie des fonds destinés au projet sera utilisée pour financer les opportunités qui se présenteront au courant de l'année 2019.

Du bois durable pour un monde durable

42. Le Partenariat a adopté en mai 2018 l'initiative commune « Du bois durable pour un monde durable », qui s'appuie sur les résultats de la Réunion mondiale organisée à Rome, en 2017, sur ce même thème. Cette initiative est menée par la FAO avec l'appui de son Comité consultatif de la filière bois durable, du Centre pour la recherche forestière internationale, de l'Organisation internationale des bois tropicaux, de la Banque mondiale et du Fonds mondial pour la nature. Elle a pour objectif de renforcer les chaînes de valeur du bois durable en améliorant les retombées sociales, économiques et environnementales, de la production à la consommation, à l'appui des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, des objectifs de développement durable pertinents et des objectifs en matière de changements climatiques.

43. L'initiative vise à mettre en œuvre des activités de collaboration et à catalyser les efforts afin de proposer des mesures concrètes sur les plans politique, technique et scientifique pour renforcer les chaînes de valeur du bois durable et établir une corrélation positive entre ces dernières et la réduction de la pauvreté, la viabilité des paysages et la croissance durable. En mettant en place des activités de collaboration avec un large éventail de parties prenantes le long des chaînes de valeur, du niveau mondial au niveau local, l'initiative vise à appuyer l'élaboration de cadres normatifs et d'approches permettant d'obtenir des données scientifiques et des pratiques optimales ainsi que des solutions commerciales et financières pour renforcer les avantages socioéconomiques et environnementaux liés à la production et à la consommation de bois durable.

44. Dans le cadre du séminaire-retraite organisé par le Partenariat en 2018, les organisations membres se sont félicitées de cette initiative et ont souligné qu'elle constituait une excellente occasion d'approfondir le dialogue avec les parties prenantes. L'initiative a une fonction fédératrice puisqu'elle attire les organisations et les initiatives qui œuvrent dans le même sens. Les autres organisations membres sont d'ailleurs invitées à s'y associer.

45. Les membres du comité directeur de l'initiative ont également informé les organisations membres que le plan de travail de l'initiative exigeait l'appui des donateurs et qu'il était primordial d'élaborer une stratégie de collecte de fonds. Le Partenariat a recommandé au comité directeur d'organiser une collecte commune et d'envisager d'établir des critères en vue de collaborer avec d'autres organisations extérieures au Partenariat.

Initiatives communes en préparation

46. En plus de celles en cours, le partenariat élabore actuellement une série de nouvelles initiatives communes, portant notamment sur : a) la finance verte, dirigée

⁷ Le rapport est disponible à l'adresse https://www.iufro.org/fileadmin/material/science/spgs/spdc/Sri_Lanka_2018/FLR-Knowledge-sharing_WS-Sri_Lanka-Summary_Report.pdf.

par le Fonds pour l'environnement mondial avec la participation du Centre pour la recherche forestière internationale, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ; b) la conception de mécanismes fiscaux destinés à favoriser les paysages et chaînes de valeur sans déforestation dans l'optique de la croissance verte, dirigée par l'Organisation internationale des bois tropicaux et la Banque mondiale avec la participation du Programme des Nations Unies pour le développement, et c) des lignes directrices à caractère volontaire pour concevoir et mettre en œuvre en région tropicale des activités efficaces de restauration des paysages forestiers, sous la direction de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

IV. Mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

47. L'Accord de Paris constitue un nouveau cadre pour l'action menée au niveau mondial afin de contrer la menace des changements climatiques. Le secteur de l'occupation des sols, notamment des forêts, fait partie intégrante de cette nouvelle approche. La mise en œuvre de l'Accord de Paris a enregistré de nouvelles avancées avec l'adoption des règles d'application, à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Katowice, en Pologne, en 2018. Ces règles instituent un processus récurrent en cinq étapes :

a) Les pays parties à l'Accord de Paris communiquent leur contribution déterminée au niveau national pour lutter contre la menace climatique tel qu'énoncé à l'article 2 de l'Accord de Paris. La contribution déterminée au niveau national suivante de chaque Partie représentera une progression par rapport à la contribution déterminée au niveau national antérieure et correspondra à son niveau d'ambition le plus élevé possible ;

b) Les Parties soumettent un rapport biennal au titre de la transparence d'ici à 2024, notamment les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de leur contribution déterminée au niveau national, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices convenues ;

c) Des experts inscrits dans le fichier des experts de la Convention procéderont à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence, en tenant compte des progrès accomplis par les Parties dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national, et établiront un rapport d'examen. Le secrétariat de la Convention est prié d'établir un rapport annuel sur les examens des experts techniques et de publier les rapports biennaux, les rapports des examens des experts techniques et le compte rendu de l'examen multilatéral des progrès accomplis, mentionné ci-après ;

d) Après la publication du rapport d'examen, chaque Partie participera à un examen multilatéral des progrès accomplis, axé sur la facilitation ;

e) Un bilan mondial de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sera périodiquement réalisé afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de l'Accord et de son objectif à long terme qui est de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Le premier bilan mondial aura lieu en 2023 et sera renouvelé tous les cinq ans par la suite.

48. Parmi les premières contributions déterminées au niveau national qui ont été communiquées, environ 75 % comprennent une composante forêts. Selon le cas, la

contribution est exprimée soit en nombre d'hectares de boisement, soit sous forme de réduction des émissions de GES et/ou d'absorption des GES, ou bien elle s'inscrit de manière tacite dans un objectif de réduction des émissions à l'échelle de l'économie. Toutes les Parties sont encouragées à passer progressivement à des objectifs de réduction ou de limitation des émissions à l'échelle de l'économie. L'Accord de Paris diffère du Protocole de Kyoto en matière de comptabilisation des réductions et des absorptions, dans la mesure où il laisse aux Parties le soin de définir leur propre méthode de comptabilisation. Ils doivent néanmoins la présenter de manière transparente afin de permettre les examens techniques ultérieurs.

49. Les Parties à la vingt-quatrième session de la Conférence ont demandé à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique d'élaborer un cadre commun de présentation pour la notification électronique, en vue de son adoption à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, qui se tiendra en novembre 2020. En outre, le Fonds pour l'environnement mondial est prié d'aider les pays en développement Parties à l'Accord de Paris à établir leur rapport biennal au titre de la transparence.

Synergies et collaboration entre l'Accord de Paris et le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017- 2030)

50. Grâce aux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et aux contributions nationales volontaires, les forêts peuvent contribuer de façon appréciable à la lutte contre la menace climatique et à la réalisation des objectifs de température à long terme convenus par les Parties à l'Accord de Paris.

51. Dans la mesure où un pays est à la fois Partie à l'Accord de Paris et membre du Forum des Nations Unies sur les forêts et en admettant que la contribution des forêts figurant dans sa contribution déterminée au niveau national est identique à celle indiquée dans sa contribution nationale volontaire, il devrait pouvoir communiquer cette même information à l'Accord de Paris et au Forum, sachant que le cadre commun de présentation qui est actuellement élaboré en vue d'être utilisé dans le rapport biennal au titre de la transparence pourrait exiger des renseignements qui ne sont pas demandés par le Forum, et vice-versa.

52. On pourrait également envisager des synergies pour la communication des prochaines contributions déterminées au niveau national, sachant que le calendrier commun ne sera mis en œuvre qu'à partir de 2031.

53. Le bilan mondial de la mise en œuvre de l'Accord de Paris qui sera effectué en 2023 examinera l'adéquation de la riposte mondiale à la menace des changements climatiques. Il pourra également être utilisé pour éclairer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts après 2015, qui aura lieu en 2024, ainsi que l'examen de cette question par le Forum, notamment des synergies et de la cohérence entre les deux mécanismes.

54. Compte tenu de l'importance des synergies entre les deux mécanismes et leurs objectifs, il sera utile de maintenir des contacts réguliers entre les secrétariats de la Convention et du Forum.

V. Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique établis dans le prolongement de la Convention sur la diversité biologique

55. La quatorzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est déclarée profondément préoccupée par le fait que, malgré les nombreuses actions positives entreprises par les Parties et d'autres entités, la plupart

des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique n'étaient pas en voie d'être réalisés d'ici à 2020 (voir CBD/COP/DEC/14/1), sur la base des évaluations de certains objectifs individuels, notamment les objectifs 5 (réduire la perte, la fragmentation et la dégradation des habitats naturels, y compris des forêts), 7 (gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture), 11 (zones protégées et autres mesures de conservation par zone efficaces), 14 (services écosystémiques) et 15 (résilience et restauration des écosystèmes) (CBD/SBSTTA/22/INF/10, CBD/COP/14/5 et CBD/COP/14/5/Add.2).

56. Selon les conclusions de l'évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi figurant dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, à l'exception de l'objectif 16, aucun objectif n'était en voie d'être atteint. On a estimé que sept objectifs (1, 7, 11, 17-20) présentaient au moins un élément qui avait progressé, mais à un rythme insuffisant pour que l'échéance puisse être respectée ; sept objectifs (2, 3, 4, 6, 9, 13 et 15) présentaient au moins un élément qui n'avait pas significativement progressé dans l'ensemble ; et cinq objectifs (5, 8, 10, 12 et 14) présentaient au moins un élément qui s'était dégradé. On est en bonne voie pour atteindre les éléments de l'objectif 11 concernant la superficie des aires protégées et les autres mesures de conservation par zone efficaces.

57. Selon les conclusions de l'évaluation des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des rapports nationaux, dans l'ensemble, la majorité des objectifs et/ou des engagements nationaux qui y sont énoncés sont moins ambitieux que les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ou ne couvrent pas tous les éléments de ces objectifs.

58. De nombreux pays ont établi des objectifs ou pris des engagements dans le cadre d'autres mécanismes internationaux que la Convention sur la diversité biologique et nombre de ces objectifs et engagements peuvent présenter un intérêt pour les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (voir CBD/COP/14/5). Étant donné que ces objectifs ne sont pas toujours pris en compte dans les versions actualisées des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, les Parties pourraient, lorsqu'elles établissent ou réévaluent leurs objectifs au regard de la Convention, saisir cette occasion afin de prendre en considération les objectifs pertinents au titre d'autres mécanismes, notamment du Forum.⁸

A. Liens entre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)⁹

59. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et le programme de travail sur les forêts de la

⁸ Voir décision XIV/30 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, par. 18.

⁹ Au moment de la rédaction de la présente note, le secrétariat de la Convention avait également fourni des informations sur les principaux résultats de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties en ce qui concerne les questions relatives aux forêts, notamment la coopération avec d'autres conventions, organisations et partenariats internationaux (décision XIV/30). La Conférence a accueilli avec satisfaction l'adoption du plan stratégique sur les forêts et des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts, qui servent de référence pour les travaux menés dans ce domaine par les organismes des Nations Unies et encouragent la cohérence, la collaboration et des synergies renforcées entre les organes des Nations Unies, et a recommandé ce qui suit : a) mettre en adéquation les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité des Parties et leurs contributions nationales volontaires dans le cadre du plan stratégique sur les forêts ; b) renforcer la collaboration entre le secrétariat de la Convention et le Partenariat pour l'élaboration de son programme de travail et des initiatives conjointes ; et c) fournir des orientations sur le type de soutien mis à disposition par les membres du Partenariat pour la mise en œuvre du plan d'action à court terme sur la restauration des écosystèmes.

Convention sur la diversité biologique ont été adoptés avant le plan stratégique sur les forêts et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Par conséquent, ces objectifs d'ensemble ne figurent pas dans les plans et objectifs nationaux adoptés par les gouvernements pour la mise en œuvre de la Convention. En prévision de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le secrétariat de la Convention collaborera avec les Parties afin de définir le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (2020-2030) qui constituera une étape importante vers la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité. Ce cadre doit être pleinement aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et tenir compte du plan stratégique sur les forêts et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

60. Dans le cadre du processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, on pourrait également examiner les moyens qui pourraient être mis en œuvre par le Partenariat de collaboration sur les forêts pour appuyer des actions en faveur des forêts et de l'utilisation des terres plus étroitement liées à la préservation, à la restauration et aux objectifs d'utilisation viable des forêts. L'engagement des organisations membres du Partenariat demeurera primordial pour maintenir et élargir les priorités en matière de diversité biologique des forêts après 2020 dans le cadre du programme de travail du Partenariat.

61. Les points de recoupement entre les engagements internationaux en faveur des forêts tels que le Plan stratégique pour la diversité biologique et le plan stratégique sur les forêts sont les suivants : la réduction de la perte, de la dégradation et de la fragmentation des forêts naturelles, notamment dans le cadre de REDD-plus ; la gestion forestière durable ; la préservation des forêts, notamment au regard des zones protégées et autres mesures de conservation par zone efficaces ; les avantages que procurent les forêts ; la restauration des écosystèmes forestiers ; les éléments de la biodiversité forestière et les connaissances traditionnelles et autochtones dans la conception des politiques forestières, ainsi que l'appui en faveur d'engagements positifs (voir CBD/SBI/2/INF/28).

62. Pour ce qui est de renforcer l'harmonisation, notamment dans les domaines de la restauration des forêts et de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts (voir CBD/SBI/2/10/Add.2), la cible 1.1 des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts vise à accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale, tandis que la cible 1.3 vise à mettre un terme à la déforestation d'ici à 2020. Les deux cibles sont liées à l'objectif 5 des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, à la différence près que ce dernier vise à réduire de moitié au moins le taux de déforestation d'ici à 2020, plutôt que d'y mettre un terme. Il porte également sur tous les habitats naturels, y compris les forêts en tant qu'habitat hébergeant des espèces, mettant en avant l'intérêt qu'il y a à réaliser l'objectif 5 afin de faciliter la réalisation d'autres objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, tels que le 11 et le 12.

63. Par ailleurs, l'objectif 5 vise à réduire la déforestation et la dégradation brutes, tandis que la cible 1.1 des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts vise une augmentation nette du couvert forestier. Ainsi, une variation nette positive du couvert forestier ne contribue pas nécessairement à la réalisation de l'objectif 5. La réalisation de la cible 1.1 ne contribuerait pas forcément à la réalisation de l'objectif 5, à moins que des progrès significatifs ne soient également réalisés au regard de la cible 1.3, qui vise à mettre un terme à la déforestation.

B. Promouvoir la collaboration entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Convention sur la diversité biologique, notamment par l'intermédiaire de leurs secrétariats respectifs

64. Le plan stratégique sur les forêts offre un cadre de travail renouvelé au Partenariat de collaboration sur les forêts. Pour réaliser les objectifs liés à la biodiversité forestière au titre de la Convention sur la diversité biologique, il faudra, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures nationales prévues à cet effet, accorder une attention particulière aux options dont l'action synergique permettra également de réaliser les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique des forêts d'ici à 2020 et d'atteindre les nouveaux objectifs liés aux forêts du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

65. À cet égard, la quatorzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a invité les Parties qui sont aussi membres du Forum des Nations Unies sur les forêts à examiner la pertinence de leurs mesures visant à mettre en œuvre la Convention, y compris les mesures au titre de leur stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, pour mettre au point leurs contributions nationales volontaires en vue d'atteindre un ou plusieurs buts et objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (voir CBD/COP/DEC/14/30, par. 18). Les Parties ont en outre été invitées à envisager de communiquer leurs contributions nationales volontaires à l'appui des objectifs sur la diversité biologique à la Convention par l'intermédiaire du Programme d'action de Charm el-Cheikh à Beijing pour la nature et les peuples.

66. L'élaboration d'un niveau de référence et d'indicateurs de perte brute des forêts naturelles et primaires, ainsi que d'indicateurs plus nuancés sur l'état de la biodiversité forestière est un autre domaine qui se prête à une collaboration plus poussée. Les indicateurs sont essentiels pour mesurer et améliorer la contribution que des progrès réalisés en vue d'atteindre d'autres objectifs liés aux forêts, notamment les objectifs d'ensemble, peuvent apporter à la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique et à celle des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, ainsi qu'aux préparatifs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

67. Il faudra peut-être améliorer l'actuel ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux proposé par le Partenariat, en particulier l'indicateur 5 sur l'évolution de la superficie des forêts primaires, qui mesure précisément les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 5 des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le secrétariat de la Convention pourrait faciliter la poursuite des échanges sur le type d'appui technique que les membres du Partenariat fournissent aux pays pour élaborer les indicateurs de perte et de dégradation des forêts primaires et les méthodes de mesure de la biodiversité forestière.

VI. Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

68. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a continué de collaborer activement avec les partenariats et processus régionaux et sous-régionaux. En janvier 2019, le secrétariat a réuni le groupe d'experts sur les contributions régionales et sous-régionales au Forum afin d'améliorer la contribution des partenaires régionaux et sous-régionaux à la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts et au programme de travail quadriennal, et de préparer la quatorzième session du Forum.¹⁰

¹⁰ Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/02/Summary-EGM-Reg-Bangkok-Jan-19.pdf.

69. Les participants ont examiné leurs contributions aux priorités thématiques de la quatorzième session du Forum, y compris la possibilité d'organiser une table ronde régionale, en plus des contributions régionales et sous-régionales au renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et à la recherche d'une meilleure définition commune de la notion de gestion forestière durable. Ils ont échangé des idées sur les liens entre les objectifs de développement durable examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019 et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. La réunion est convenue de la périodicité, du format et du contenu des contributions écrites des partenaires régionaux et sous-régionaux au Forum sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts. En outre, la réunion a décidé que le format de la contribution écrite devait s'appuyer sur celui des rapports nationaux volontaires que le Forum a approuvé à sa treizième session. Les entités régionales et sous-régionales devraient envisager de soumettre leurs contributions écrites volontaires au secrétariat du Forum d'ici à la mi-novembre 2019 afin qu'elles soient analysées et qu'elles puissent éventuellement figurer dans la future publication phare prévue pour 2021.

70. La réunion du groupe d'experts a été mise au courant des directives aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, créé à la treizième session du Forum. Pour élaborer des accords et forger des partenariats de collaboration avec des organisations à divers niveaux en vue de faciliter et renforcer les activités du Réseau, notamment des organisations et processus régionaux et sous-régionaux, les participants ont souligné qu'il serait utile que les entités régionales et sous-régionales puissent solliciter l'appui du Réseau afin de promouvoir les activités de renforcement des capacités des États Membres dans leurs régions et sous-régions.

Informations actualisées sur les résultats de la vingt-quatrième session du Comité des forêts

71. À sa treizième session, le Forum a invité la FAO à lui présenter, à sa quatorzième session, des informations actualisées sur l'examen par le Comité des forêts, à sa vingt-quatrième session, des moyens mis à la disposition des commissions régionales des forêts pour renforcer, le cas échéant, la participation aux niveaux régional et sous-régional. À cet égard, le Secrétaire du Comité a informé le secrétariat du Forum que la vingt-quatrième session du Comité s'était tenue au Siège de la FAO, à Rome, du 16 au 20 juillet 2018. Après avoir examiné la demande du Forum, le Comité lui a recommandé de collaborer plus étroitement avec les commissions régionales des forêts, au moyen de sa dimension régionale, et a suggéré que cette collaboration soit souple et adaptée aux différents contextes régionaux.¹¹ Le Secrétaire a en outre informé le secrétariat que le Conseil de la FAO avait par la suite approuvé la recommandation du Comité, à sa réunion de décembre 2018, et a indiqué que la FAO fournirait également des informations actualisées sur la question à la quatorzième session du Forum.

VII. Grands groupes et autres parties prenantes

72. À sa treizième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a réaffirmé que la mise en œuvre de la gestion forestière durable ne sera effective que si toutes les parties prenantes y contribuent, qu'il s'agisse des propriétaires forestiers, des peuples autochtones, des collectivités locales, des autorités locales, du secteur privé (notamment les petites, moyennes et grandes entreprises forestières), des organisations non gouvernementales, des femmes, des enfants, des jeunes ou des institutions scientifiques, universitaires et philanthropiques, à tous les niveaux. En

¹¹ www.fao.org/3/MX698EN/mx698en.pdf

outre, le Forum a rappelé que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles étaient deux conditions importantes pour la mise en œuvre du plan stratégique, dans l'optique d'une progression accélérée vers le développement durable.

73. En janvier 2019, le secrétariat du Forum a organisé une réunion du groupe d'experts pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de travail des grands groupes et les contributions à la quatorzième session du Forum.¹² Les experts présents à la réunion ont examiné l'avancement des programmes de travail des grands groupes, notamment l'accélération dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, en plus d'identifier les questions nouvelles, les obstacles à la mise en œuvre et les priorités retenues pour l'avenir. Le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes a précisé que le principal objectif du programme de travail des enfants et des jeunes était de renforcer les capacités et la base de ressources pour la mise en œuvre effective. Les experts des grands groupes ont également informé les participants des principales activités menées durant la période intersessions, notamment : les ateliers de formation organisés en amont de la conférence et consacrés au rôle des femmes et des communautés autochtones et locales dans la gestion durable des forêts et des paysages ; la formation d'étudiants et de jeunes professionnels à la fonction d'ambassadeurs forestiers ; la sensibilisation des élèves des écoles primaires aux avantages que procurent les forêts ; l'organisation de campagnes sur les médias sociaux comme moyen privilégié pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, et la participation des jeunes aux concertations régionales et internationales.

74. Par ailleurs, les grands groupes de la communauté scientifique et technique, des femmes, des organisations non gouvernementales et des peuples autochtones ont également présenté leurs programmes de travail. Ces derniers avaient été élaborés sur le modèle du programme de travail commun des grands groupes. Le programme de travail de la communauté scientifique et technique préconisait de s'appuyer sur les activités menées par les différentes organisations membres de ce grand groupe, y compris le Réseau pour les gommes et résines naturelles en Afrique, le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne et l'Association des instituts de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique. Les activités consistaient notamment à recenser des initiatives particulièrement efficaces en matière de gestion durable des forêts ; à élaborer une stratégie de communication pour le grand groupe de la communauté scientifique et technique ; à participer à l'adaptation à l'échelle locale du plan stratégique sur les forêts et des décisions du Forum ; à promouvoir la responsabilité mutuelle pour les engagements pris et les déclarations d'intention formulées dans le plan stratégique sur les forêts et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à renforcer les capacités et la base de ressources des grands groupes en vue d'une action efficace. Le programme de travail du grand groupe des femmes portait plus particulièrement sur la collecte de données afin d'accroître le volume d'informations ventilées par sexe, ainsi que sur les activités de sensibilisation et le renforcement des capacités. Le programme de travail du grand groupe des organisations non gouvernementales était axé sur l'adaptation à l'échelle locale du plan stratégique sur les forêts et des décisions du Forum, notamment sur les activités de sensibilisation, la sécurité d'occupation et les consultations avec la communauté. Le programme de travail du grand groupe des peuples autochtones mettait notamment l'accent sur le développement de réseaux d'information et de connaissances, la promotion des savoirs traditionnels ayant trait aux forêts, ainsi que

¹² Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/02/DraftSummary-EGM-MGs-Bangkok-Jan-19.pdf.

la sécurité de la propriété foncière et le renforcement des capacités des peuples et communautés autochtones.

75. Lors de l'examen des programmes de travail, les participants ont reconnu qu'il était utile d'élaborer les programmes dans un format compatible avec celui du programme de travail commun, car cela permet aux groupes d'identifier facilement les domaines où ils partagent des intérêts, de prévoir éventuellement une intervention commune et de mobiliser les ressources de manière conjointe.

76. Les participants à la réunion du groupe d'experts ont également examiné les initiatives des grands groupes visant à accélérer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 ; les contributions de la société civile aux discussions techniques sur les trois priorités thématiques de la quatorzième session du Forum ; ainsi que le renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et la recherche d'une meilleure définition commune de la notion de gestion forestière durable.¹³ Les participants ont reconnu l'importance du Partenariat et souligné la nécessité de collaborer régulièrement avec ses membres en vue de renforcer la cohérence dans la mise en œuvre des politiques et des programmes. Les participants ont toutefois noté que de nombreux grands groupes ne disposaient pas des moyens financiers pour collaborer avec le Partenariat.

77. En ce qui concerne l'institutionnalisation de la participation à la gestion forestière durable, les experts présents à la réunion ont constaté que les diverses sections des différents programmes de travail des grands groupes offrent aux acteurs de la société civile un point de départ pour adapter aux populations sur le terrain et à l'échelle locale le plan stratégique sur les forêts, les objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts et les décisions du Forum. Les grands groupes devraient ensuite renforcer le lien entre leur plan de travail et les objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que le lien avec les objectifs de développement durable afin de mieux comprendre la situation globale tout en mettant l'accent sur les caractéristiques particulières qui leur permettent de mettre en œuvre les accords internationaux aux niveaux national et local.

VIII. Activités de communication et de sensibilisation, y compris la Journée internationale des forêts

78. À sa treizième session, le Forum a souligné l'importance que revêtent les activités de communication menées au titre du plan stratégique sur les forêts, notamment la mise en relief et le partage des pratiques optimales et des succès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de ce dernier et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et la recherche de synergies avec d'autres dispositifs et stratégies de communication multilatéraux. Le Forum a adopté la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique sur les forêts et prié son secrétariat de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa quatorzième session et à ses sessions ultérieures. Des informations sur les activités menées par le secrétariat eu égard à la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation sont disponibles dans la note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/CN.18/2019/2).

79. Le secrétariat du Forum continue de travailler en collaboration étroite avec le Service de la planification stratégique et des communications du Département des affaires économiques et sociales, qui fournit à ce dernier des services dans les

¹³ Des renseignements plus détaillés figurent dans la note du secrétariat (E/CN.18/2019/5).

domaines de l'information, des réseaux et des médias sociaux et facilite l'utilisation de l'informatique et le partage des connaissances. Pendant la période intersessions, le secrétariat a collaboré avec le Service afin de rédiger des articles publiés dans le bulletin d'information du Département et pour mener des activités auprès des médias sociaux et autres médias à l'appui des réunions du Forum et de la célébration de la Journée internationale des forêts. Le secrétariat a également continué de travailler en étroite collaboration avec le Département de la communication globale pour mettre en avant les contributions des forêts à la mise en œuvre du Programme 2030.

80. L'édition 2018 de la Journée internationale des forêts portait sur les liens entre la gestion forestière durable et les villes durables. Ce thème offrait l'occasion de mettre en évidence les avantages des forêts et des arbres pour les communautés urbaines : régulation de la température, économies d'énergie, effets bénéfiques sur la santé, atténuation des changements climatiques et renforcement de la résilience contre les inondations et les tempêtes. Ce thème revêtait un intérêt particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier des objectifs de développement durable 15 et 11. En outre, l'un des éléments majeurs de la campagne de communication et de sensibilisation menée par le secrétariat du Forum a été la création d'un bulletin répertoriant les différentes activités mises en place sur les médias sociaux et contenant des cartes numériques et des messages à diffuser sur Facebook et Twitter.¹⁴ Les messages suivants ont notamment été diffusés dans le cadre des préparatifs à la Journée internationale des forêts :

a) Les forêts et les collectivités : 1,6 milliard de personnes sont tributaires des forêts pour la nourriture, l'eau, les combustibles et l'emploi. D'ici à 2050, les deux tiers de la population mondiale devraient vivre dans les zones urbaines, ce qui entraînera une demande sans précédent en eau, en alimentation et en énergie. Les forêts font partie de la solution ;

b) Les forêts et l'eau : on estime que d'ici à 2050, plus de la moitié de la population mondiale sera exposée à un stress hydrique. Étant donné que les bassins versants forestiers fournissent les trois quarts de l'eau douce utilisée dans le monde, il est d'autant plus urgent de préserver la capacité des forêts à fournir de l'eau ;

c) Les forêts et les changements climatiques : dans les villes, les arbres contribuent à réguler le climat, stockent le carbone et réduisent les inondations et le ruissellement des eaux pluviales. La gestion forestière durable et les produits qui en sont issus offrent les options les plus efficaces et les plus compétitives en matière de piégeage du carbone naturel ;

d) Les forêts et la biodiversité : les forêts abritent plus de 80 % de la biodiversité terrestre, et les forêts urbaines et les parcs publics peuvent fournir un habitat important aux oiseaux migrateurs et aux autres espèces de la faune et de la flore.

81. Parmi les personnalités ayant prononcé une déclaration à l'occasion de la Journée internationale figurent notamment : Muhammad Shahrul Ikram Yaakob, Président du Bureau de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Koki Muli Grignon, Vice-Président du Bureau et Représentant Permanent adjoint du Kenya ; Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, et Manoel Sobral Filho, Directeur du secrétariat du Forum. Le secrétariat du Forum a également collaboré avec le Service de la planification stratégique et des communications pour organiser sur Facebook Live un entretien en direct avec Jennifer

¹⁴ www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/03/IDF2018-Social-Media-Advisory_FINAL_16March2018.pdf.

Greenfield, Commissaire adjointe chargée de la foresterie, de l'horticulture et des ressources naturelles auprès du Département des parcs et activités récréatives de la ville de New York.

IX. Conclusion

82. Le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation entre les parties prenantes au titre des questions relatives aux forêts joue un rôle important dans la promotion de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi que dans la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable. Depuis la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, le secrétariat du Forum, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions et mécanismes, ainsi que les grands groupes et un large éventail de parties prenantes ont considérablement renforcé la coopération, la coordination et la participation au titre des questions relatives aux forêts. Leurs efforts ont débouché sur une large gamme d'activités décrites dans la présente note et ont permis de mieux faire comprendre l'importance de la gestion durable des forêts, la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que la contribution des forêts aux objectifs de développement durable pertinents.

83. Il y a toutefois moyen de renforcer davantage la coopération et la collaboration entre les différents acteurs qui contribuent à la réalisation de la gestion forestière durable. Si l'on veut favoriser la coopération, la coordination et la participation au titre des questions relatives aux forêts, il faut aussi résoudre les difficultés qui subsistent, notamment les différences entre les mandats et les modalités de travail des organisations participantes, les chevauchements et les intérêts divergents et le manque de ressources pour mener des activités coordonnées ou conjointes.

84. Le Partenariat a démontré qu'il était capable de renforcer la coopération et la coordination sur les questions forestières et d'apporter un appui aux travaux du Forum, notamment en élaborant un programme de travail et en organisant des initiatives communes. Les organisations et les mécanismes régionaux et sous-régionaux peuvent eux aussi contribuer à l'exécution du plan stratégique sur les forêts et à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Il est nécessaire de faciliter leur participation aux différents travaux du Forum. Par ailleurs, les grands groupes ont démontré leur engagement envers le dialogue international sur la politique forestière en élaborant des programmes de travail communs et complémentaires pour mettre en œuvre le plan stratégique sur les forêts et accélérer la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que celle des objectifs de développement durable pertinents.

X. Suggestions et propositions

85. La quatorzième session du Forum étant une session technique, il n'est pas prévu que des décisions ou des résolutions soient adoptées à cette occasion. Toutefois, conformément aux dispositions du programme de travail quadriennal, la session technique donnera lieu à un rapport de synthèse du Président dans lequel figureront les débats tenus et les propositions éventuellement formulées, qui sera transmis au Forum pour examen approfondi et recommandations à sa quinzième session, ainsi que des suggestions pour les travaux intersessions qui précéderont la quinzième session. À cet égard, les suggestions suivantes ont pour objet d'alimenter les débats tenus par le Forum à sa quatorzième session :

a) Prendre acte du travail continu que réalise la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, ainsi que de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique établis dans le prolongement de la Convention sur la diversité biologique ;

b) Mettre l'accent sur l'importance que revêt le renforcement des synergies et de la collaboration afin de promouvoir la cohérence dans l'exécution et la réalisation du plan stratégique sur les forêts, de l'Accord de Paris, des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, notamment dans leur manière respective d'établir les rapports, ainsi que dans celles des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des contributions nationales volontaires et des contributions déterminées au niveau national ;

c) Insister sur le fait que le Forum devrait continuer d'examiner les liens entre les forêts et les objectifs de développement durable et contribuer au nouveau cycle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

d) Reconnaître la contribution potentielle des organisations et des mécanismes régionaux et sous-régionaux à la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts et à la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts, et la nécessité d'envisager d'actualiser, en temps utile, les directives relatives au fonctionnement du Réseau afin de permettre à ces entités de solliciter l'appui du Réseau pour promouvoir les activités de renforcement des capacités des États dans leurs régions et sous-régions ;

e) Inviter les États Membres et les parties prenantes intéressées à soutenir les activités liées à la célébration de la Journée internationale des forêts et à informer régulièrement le Forum sur ces activités ;

f) Renforcer la contribution des parties prenantes à la cohérence des politiques à tous les niveaux, notamment par l'intermédiaire des programmes de travail communs et complémentaires ;

g) Encourager les membres du Forum à soutenir les activités des grands groupes à l'appui du Forum et à participer effectivement aux sessions politiques et techniques du Forum ;

h) Encourager les membres du Forum qui ne l'ont pas encore fait à envisager de créer des mécanismes pour la participation multipartite, et favoriser les initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre des objectifs et des engagements relatifs aux forêts convenus à l'échelle internationale et leur intégration dans les programmes et plans nationaux.
